



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

**10 ans du
Géoparc et
nouvelle
candidature sur
le nouveau
périmètre du Parc
– 2027/2028**

**DATE DE LA
CONVOCATION**

9 juin 2026

**DATE
D’AFFICHAGE**

9 juin 2026

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 25

Présents : 16

Votants : 22

Voix : 43

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à neuf heures, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la Maison du Parc – Géoparc à Labastide-Murat, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot
Mme C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque - Limogne
M. D. BESSIERE, représentant de la Commune de Beauregard
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Blars
Mme A. TURLAIS, représentante de la Commune de Cabrerets
Mme A. LAFFERRERIE, représentante de la Commune de Cajarc
Mme S. RIVIERE, représentante de la Commune de Couzou
Mme S. TISON, représentante de la Commune de Lalbenque
M. J.B. JALLET, maire de la Commune de Rocamadour
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
M. C. PONS, maire de la Commune de Soulomès

ÉTAIENT EXCUSES

Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. V. LABARTHE
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à M. A. TERLIZZI
M. M. LAVERDET, représentant de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
M. G. RAFFY, représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, donne pouvoir à M. F. DESCREMPS
Mme M. MICHAUX, maire de la Commune de Gramat donne pouvoir à Mme C. MARLAS

ÉTAIENT EGALEMENT PRÉSENTS

M. N. BRUNET, directeur du Parc - Géoparc
Mme A. GIROU, directrice-adjointe du Parc - Géoparc
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc - Géoparc

La Présidente rappelle aux membres du Bureau syndical que l'année 2027 marquera à la fois le dixième anniversaire de la labellisation Géoparc mondial UNESCO des Causses du Quercy et l'engagement d'une nouvelle candidature liée à l'extension du périmètre du Parc naturel régional dans le cadre de la future Charte 2027-2042.

Cette évolution constitue une opportunité de renforcer le rayonnement du territoire et d'affirmer la place du patrimoine géologique dans le projet de développement territorial.

Le programme prévoit l'élaboration du nouveau dossier de candidature UNESCO, l'actualisation des connaissances géologiques et des outils de valorisation, ainsi que la réalisation d'actions de communication et de médiation à destination des habitants et des visiteurs. Les célébrations des dix ans du Géoparc donneront lieu à une programmation culturelle, scientifique et pédagogique associant partenaires locaux, réseaux de Géoparcs et grand public.

Total des dépenses : 90 800 €

Plan de financement :

Union européenne :	57 640 €
Département du Lot :	10 000 €
Région Occitanie :	5 000 €
Autofinancement :	18 160 €

Le Bureau syndical, valide, à l'unanimité, la proposition d'action ci-dessus, autorise la Présidente à déposer le dossier auprès des différents financeurs, à solliciter les financements correspondants, et à signer l'ensemble des documents et conventions financières nécessaires.